

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mai 2026

sous la présidence de Monsieur Philippe ROSIO, Maire

Conseillers élus :	29	Conseillers présents :	25
Conseillers en fonction :	29	Procuration(s) :	4

Présents : Monsieur le Maire Délégué Michel FUHRER,
Mesdames et Messieurs les Adjointes Marie-Lyne KRAEHN, Marc HASSENFRTZ, Nathalie JOST,
Renaud ATZENHOFFER, Charlotte BACH, Philippe BARTH, Rachel WEISSBRAUN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux René WEUREITHER, Christian MUNSCH,
Philippe KOENIG, Anne-Marie HABER, Mohammed DIB, Chantal PLACE, Fabrice KOCH,
Brigitte SCHNEIDER, Anna Maria FERREIRA-RAMA, Jamila SCHMIDT-KRIMI,
Nathalie WASZKIEL, Julie KOESSLER, Isabelle WEUREITHER, Jean-Michel LAFLEUR, Isabelle KELLER
et Fabrice SCHAUER.

Délibération n° 2026-05-070

Réalisation d'un emprunt pour le financement des projets d'investissement 2026-2027

M. le Maire rappelle que plusieurs projets d'Investissement d'importance pour la Commune et inscrits au Budget Primitif 2026 sont actuellement en cours ou vont être lancés d'ici la fin d'année, dont certains s'achèveront au courant de l'année 2026 ou début 2027, notamment :

- le réaménagement de la place de l'église et du parc de l'ancien presbytère,
- la restructuration et la désimperméabilisation des parkings place de la Charte,
- le déraccordement des eaux pluviales au Complexe Sportif,
- la transformation de l'ancienne chapelle en salle de médiation culturelle,
- la réhabilitation du Centre Médico-Social,
- la construction d'un hall de stockage pour le Centre Technique Municipal.

Le budget prévisionnel pour le financement de certains de ces projets d'investissement inclut des subventions de l'Etat ou de la Collectivité européenne d'Alsace qui ne seront perçues par la Commune qu'après l'achèvement complet des travaux, sur présentation des factures acquittées. Le financement de ces opérations d'investissement repose donc intégralement sur le budget communal et requiert d'importants crédits, nécessitant la réalisation d'un emprunt.

Plusieurs établissements bancaires ont été contactés par la Commune dans le cadre d'une consultation et ont transmis des offres de prêt de 1,9 M€ sur une durée de 15 ans et 20 ans.

Après analyse des différentes offres réceptionnées, il s'avère que la proposition de prêt économiquement la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel sur 15 ans à un taux fixe de 3,80 %, avec des échéances trimestrielles constantes en capital et en intérêts de 41 690,63 €. Le coût total des intérêts du prêt proposé s'élève à 601 437,92 € sur 15 ans.



Banque	Durée	Taux fixe	Frais de dossier	Remboursement anticipé	Echéances trimestrielles	Remboursement annuel	Total intérêts du prêt
Crédit Mutuel	15 ans	3,80 %	0,10 % du montant emprunté	Possible sans préavis moyennant une indemnité de 5 % du capital remboursé par anticipation	41 690,63 €	166 762,53 €	601 437,92 €

Au 31 décembre 2026, le montant annuel remboursé sur l'ensemble des emprunts en cours s'élèvera à 407 153 € il restera donc un montant total de 2 056 971,52 € à rembourser.

Après réalisation de cet emprunt de 1,9 M€, la dette communale passerait à 3 956 971,52 € au 1^{er} janvier 2027 soit un taux d'endettement de 719,58 €/habitant, la moyenne nationale de la strate étant de 814 €/habitant.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer sa décision en date du 5 mai 2026, par délibération n° 2026-05-060, approuvant le principe de recourir à un emprunt de 1,9 M€ auprès de la banque Crédit Mutuel aux conditions ci-avant exposées, pour réaliser les investissements prévus en 2026-2027 et d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 avril 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-05-060 en date du 5 mai 2026 approuvant la réalisation d'un emprunt de 1,9 M€ pour financer les investissements 2026-2027 et autorisant le Maire à signer le contrat de prêt avec la Banque Crédit Mutuel,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-05-068 du 18 mai 2026 portant Décision Budgétaire Modificative afin d'inscrire au Budget 2026 en recettes d'investissement/chapitre 16 – article 1641 le montant d'emprunt de 1,9 M € pour financer les investissements 2026-2027,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à l'emprunt afin de financer les grands projets d'investissement en cours ou à démarrer avant décembre 2026,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention :

- approuve le principe de réalisation d'un emprunt bancaire afin de permettre le financement des projets d'investissement 2026-2027
- approuve le montant de l'emprunt envisagé, fixé à 1,9 M€ ainsi que la durée de remboursement de l'emprunt fixée à 15 ans,
- approuve les termes et conditions proposées par la banque Crédit Mutuel dans son offre de prêt de 1,9 M€ en date du 7 avril 2026, comme suit

Banque	Durée	Taux fixe	Frais de dossier	Remboursement anticipé	Echéances trimestrielles	Remboursement annuel	Total intérêts du prêt
Crédit Mutuel	15 ans	3,80 %	0,10 % du montant emprunté	Possible sans préavis moyennant une indemnité de 5 % du capital remboursé par anticipation	41 690,63 €	166 762,53 €	601 437,92 €

- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer avec la banque Crédit Mutuel le contrat de prêt y afférent, ainsi que l'ensemble des documents découlant de la présente délibération.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

REICHSHOFFEN, le 29 mai 2026

Philippe ROSIO

Philippe BARTH

Accusé de réception en préfecture
067-216703864-20260528-2026-05-070-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de dépôt en préfecture : 29/05/2026



Secrétaire de séance

REICHSHOFFEN